



CHRISTINE LAGARDE
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE
ET DE L'EMPLOI



Communiqué de presse

Communiqué de presse

<http://www.minefe.gouv.fr>

Paris, 19 décembre 2008

A la suite de l'autorisation du Ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, et de la décision de l'AMF concluant que l'opération ne donnait pas lieu à offre publique obligatoire, l'Etat et Dassault Aviation ont conclu, en vue de l'entrée de Dassault Aviation au capital de Thales en remplacement d'Alcatel-Lucent, un accord permettant à Dassault Aviation de se substituer à Alcatel-Lucent aux côtés de l'Etat comme actionnaire industriel de référence de Thales. Les relations entre l'Etat et Dassault Aviation seront régies par un pacte d'actionnaires sensiblement identique à celui liant actuellement l'Etat et Alcatel-Lucent, dans le cadre duquel l'Etat reste prédominant par rapport à Dassault Aviation. L'ensemble des engagements d'Alcatel-Lucent relatifs à la préservation des intérêts stratégiques de l'Etat dans Thales seront également repris par Dassault Aviation.

A l'issue de l'opération, et après acquisition par Dassault Aviation des 5,1% du capital de Thales actuellement détenus par le Groupe Industriel Marcel Dassault, le « secteur public » et Dassault Aviation détiendront ensemble 53% du capital et 61% des droits de vote de Thales, assurant ainsi au groupe une base actionnariale stable et reposant sur une vision de long terme.

Cette opération permettra aux deux sociétés de renforcer leur excellence dans les activités systèmes et de haute technologie. Le renforcement du partenariat entre Thales et Dassault Aviation permettra de créer ainsi un pôle français de dimension mondiale dans le domaine des technologies stratégiques, de l'aéronautique et de l'espace, de la défense et de la sécurité, à l'instar de ce qui s'est fait en Grande-Bretagne, en Italie ou en Suède autour d'autres acteurs industriels.

L'Etat et Dassault Aviation renouvellent à cette occasion leur confiance dans la stratégie de Thales qui repose sur une forte présence industrielle à l'international, et le développement de produits tant civils que militaires, gage de son développement à l'international.

Dans le cadre d'une vision stratégique commune avec l'Etat, si les entreprises françaises du secteur et Thales développaient des projets industriels dans les activités d'optronique, de navigation inertielle, de génération électrique et des systèmes de missiles, Dassault Aviation s'est engagé à permettre les rectifications de périmètres de Thales qui en découleraient. Ces évolutions permettraient un renforcement de la base industrielle et technologique de défense française et européenne. L'Etat et Dassault Aviation continueront également à soutenir Thales dans son projet d'accroissement à 35% de sa participation au capital de DCNS.



La réalisation de l'opération, prévue pour le printemps 2009, est notamment soumise à l'obtention des autorisations des différentes autorités administratives dont celles relatives au contrôle des concentrations.

Contacts presse :

Cabinet de Christine LAGARDE : Jean-Marc PLANTADE / ELISA GHIGO : 01 53 18 41 35
Presse Internationale, Bruno SILVESTRE : 01 53 18 41 35

Contacts Presse Dassault Aviation :

Yves ROBINS Tel : +33 (0)1 47 11 86 90 yves.robins@dassault-aviation.com
Mathieu DURAND Tel : +33 (0)1 47 11 85 88 mathieu.durand@dassault-aviation.com